

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2017</b>	<b>N° 2017-738</b>

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Bernard JUNCA  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Jacques COLOMBIER.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25  
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50  
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 novembre 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2017-738</b>

---

**Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Aquitaine (AROSHA)  
Année 2017 - Subvention d'investissement -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a approuvé, en décembre 2016, un nouveau Programme local de l'habitat (PLH, intégré au Plan local d'urbanisme (PLU)) qui affirme et renforce la dimension sociale de la politique métropolitaine de l'habitat. Ce volet social repose notamment sur l'engagement à définir et mettre en œuvre une politique coordonnée de mixité sociale.

Celle-ci, conformément à la loi, devra décliner :

- un **document cadre** proposant, sur la base d'un diagnostic partagé de l'offre, de l'occupation, de la demande et des attributions, des orientations d'attributions des logements sociaux afin de tendre vers le rééquilibrage du territoire métropolitain,
- des objectifs visant à améliorer la mixité sociale sur le territoire métropolitain et davantage faire jouer la solidarité notamment sur l'accueil des plus fragiles : la **Convention intercommunale d'attribution (CIA)** qui précisera :
  - les objectifs d'attributions sur le territoire et entre bailleurs, en tenant compte des équilibres de mixité sociale portés par l'ensemble des acteurs locaux de l'habitat,
  - les rééquilibrages territoriaux, notamment par une attention particulière aux quartiers fragiles identifiés au titre de la politique de la ville. Ces orientations et leurs modalités de mise en œuvre seront annexées au contrat de ville.
- des outils visant à améliorer l'information du demandeur : le **Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID)**, engageant tous les acteurs de l'habitat dans une démarche concrète de lisibilité pour faciliter les démarches du demandeur et de collaboration pour améliorer le processus d'attribution.

Conformément aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), Bordeaux Métropole s'est dotée d'une conférence intercommunale du logement, installée en septembre 2016 et rassemblant l'ensemble des acteurs de l'habitat. Celle-ci constitue l'instance de débat, d'animation et de validation des outils pour la mise en œuvre de la politique de mixité sociale de Bordeaux Métropole, définie par le PLH.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole a copiloté avec l'AROSHA (Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Aquitaine), en 2015-2016, une étude confiée au cabinet PLACE pour réaliser un état des lieux du parc social sur la Métropole. Cette étude constitue une première approche des fonctions d'accueil du parc social et de son occupation.

Il s'agit, aujourd'hui, de poursuivre ce travail par une étude stratégique en matière de mixité sociale, afin de l'approfondir à une échelle plus fine qui permettra de :

- qualifier le parc social, les résidences et identifier tant les marges de manœuvre que les sites où la concentration de précarité est déjà importante,
- faire émerger, à l'échelle des communes et des bailleurs, des objectifs d'attributions.

Cette étude fait partie des engagements pris dans le cadre du protocole de préfiguration de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). En effet, son programme d'actions prévoit, parmi les actions de portée métropolitaine, une étude stratégique en matière de mixité sociale afin de soutenir les rééquilibrages du territoire et d'accompagner les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

A ce titre, l'AROSHA sollicite un financement de la Métropole et un accompagnement étroit de ses services pour la réalisation de cette étude stratégique, confiée au cabinet PLACE, pour un montant de 39 600 € TTC soit 33 000 € HT. Par ailleurs, dans la mesure où les questions de mixité constituent un axe de travail figurant dans le protocole de préfiguration lié aux opérations de renouvellement urbain labellisées par l'ANRU, une participation est également attendue dans ce cadre.

Le financement se répartit donc de la façon suivante :

- ANRU : 16 500 € (soit 50% du montant HT, tel que prévu par le protocole de préfiguration ANRU),
- Bordeaux Métropole : 11 550 €,
- AROSHA : 11 550 €.

### **Modalités de versement de la subvention**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

L'organisme bénéficiaire s'engage à fournir :

- o les livrables de l'étude,
- o un bilan de l'étude faisant apparaître le montant des subventions obtenues ou à obtenir,
- o la justification de la totalité des dépenses éligibles effectuées,
- o les factures acquittées ainsi qu'un état récapitulatif.

La subvention accordée devra être utilisée uniquement pour la réalisation de cette étude. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

## **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions des articles L5217-1 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2016-777 du 16 décembre 2016 approuvant la 1<sup>ère</sup> révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole valant Programme local de l'Habitat (PLH) et Plan des déplacements urbains (PDU),

**VU** la délibération n°2008/057 du 27 juin 2008 adoptant le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande de subvention formulée par l'AROSHA,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'étude stratégique en matière de mixité sociale lancée par l'AROSHA contribue à la mise en œuvre du PLH et du contrat de ville,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention d'investissement de 11 550 € en faveur de l'AROSHA, dans le cadre de l'étude stratégique sur la mixité sociale,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

**Article 3 :** d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2017, chapitre 20, article 20421, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>7 DÉCEMBRE 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>7 DÉCEMBRE 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--